



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Ours

Question écrite n° 14745

Texte de la question

M Albert Facon attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du Premier ministre, charge de l'environnement et de la prevention des risques technologiques et naturels majeurs, sur l'etat actuel du « Plan Ours » mis en place en 1984 par Mme Huguette Bouchardeau afin d'assurer la survie de l'ours brun dans les Pyrenees francaises. Il semble qu'actuellement, l'espece soit de plus en plus menacee. Il lui demande, en consequence, ce que son ministere envisage afin d'ameliorer l'existence de cette espece.

Texte de la réponse

Reponse. - La population d'ours bruns vivant en liberte dans les Pyrenees s'etait reduite au point que sa survie etait menacee. Pour tenter d'enrayer cette reduction et de permettre une restauration de la population, un ensemble de mesures avait ete mis en oeuvre en 1984. Ces mesures etaient destinees pour l'essentiel a eviter que ne s'aggrave le derangement de l'ours, en adaptant particulierement les aménagements forestiers ou pastoraux et les activites humaines les plus perturbants. Ce programme a porte des fruits. Les mesures prises et les moyens financiers mis en oeuvre ont permis, par exemple, d'eviter la creation de nouvelles pistes et routes forestieres en zone sensible. Malgre ces efforts, on constate effectivement que la population ursine reste a un niveau tres critique. C'est pourquoi il est prevu d'accentuer les efforts de l'Etat pour sa protection. Une recente note d'orientation a ete adreesee pour cela aux prefets des departements concernes. Ainsi, outre un renforcement des mesures anterieures, sera mis en oeuvre cette annee un nourrissage artificiel qui devrait, au vu de l'experience d'autres pays d'Europe, accroître la demographie de la population d'ours pyreneenne. Sont etudiees par ailleurs les possibilites de reintroduction de l'espece dans les Pyrenees mais aussi dans les Alpes. L'ensemble de ce dispositif ne trouve son efficacite que grace a l'accord et au soutien des communes concernees. Plusieurs d'entres elles se sont deja engagees dans des actions tres positives dans la gestion de leurs forets communales et la fermeture de routes et pistes existantes. Malheureusement le rapide declin des populations d'ours s'accommode mal des lenteurs inherentes a l'application d'un programme interministeriel impliquant par exemple un renversement des politiques d'aide de l'Etat ou meme de la CEE en matiere d'exploitation forestiere : actuellement les routes et pistes qui participent a la destruction de l'habitat de l'ours sont largement subventionnees, contrairement a d'autres technique comme le cable. L'ensemble des mesures de protection de l'ours des Pyrenees s'integre dans la recente resolution du Conseil des communautes economiques europeennes relative a la sauvegarde de l'ours brun qui vise a lancer un programme d'action d'urgence sur l'ensemble de l'aire de repartition de l'espece, et plus precisement la France et l'Espagne, comprenant des actions en faveur du developpement socio-economique des populations rurales concernees. Des actions de prevention ou de compensation des degats et des actions de nourrissage pourront egalement etre encouragees. Enfin, la commission est invitee a centrer ses efforts sur la mise en place d'un reseau coherent de reserves ou de zones de protection speciale. Dans ce cadre, des discussions sont en cours avec les elus locaux en vue d'aboutir a la creation d'un territoire protege pour l'ours des Pyrenees.

Données clés

Auteur : [M. Facon Albert](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14745

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Ministère attributaire : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2750